



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-**  
**PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°26/2026**

MC/SM/MI

Convocation en  
date du :  
20/03/2026

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
27  
Présents :  
24  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 27 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,

M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,  
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY,  
Mme Agnès DI FRANCESCO, Adjointes au Maire,  
M. Jean-Marie CORCOY, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,  
M. Alain FUZEAU, Mme Michèle PAOLI, M. Philippe DELATTRE,  
Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ, Mme Valérie  
BRAY, M. Jordi AUVERGNE, Mme Christiane GASTAL, M. Jean  
LE POTIER, M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François  
ANDRE, M. Albano BORGES, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à  
Mme Marie COSTA, Mme Martine ANDRES a donné procuration à  
M. Thierry CO, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. Albano  
BORGES.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES  
CESSIONS IMMOBILIÈRES (EXERCICE 2025)**

Le Président de séance expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

En application de la réglementation susvisée, il vous est proposé de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

• **LES ACQUISITIONS**

NÉANT

Droits réels immobiliers : néant

Total des acquisitions « immeubles » et « droits réels immobiliers » pour

l'exercice 2025 : **NÉANT**.

• **LES CESSIONS**

Les immeubles :

- Cession des parcelles A1132, A959, A957, A956, A955 pour un total de 1 ha 67 a et 95 ca,
- Adresse : sola d'en Melcion, 66110 Amélie-les-Bains-Palalda,
- Acquéreur : Monsieur Nicolas JALABERT,
- Délibération du 3 décembre 2024,
- Prix : 5 039 euros.

- Cession d'un ensemble immobilier figurant au cadastre section C N°90 d'une surface de 70 ca,
- Adresse : 2 rue Joseph Coste, 66110 Amélie-les-Bains-Palalda,
- Acquéreur : société DEMAIN DÈS L'AUBE,
- Délibération du 20 mai 2025,
- Prix : 15 000 euros.

Droits réels immobiliers : **NÉANT**

Total des cessions « immeubles » et « droits réels immobiliers » pour l'exercice 2025 : **20 039 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**

**des membres présents et représentés**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune pour l'exercice 2025 tel qu'établi ci-dessus,  
**INFORME** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2025,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**

